

Au



du Jal

Année 2023 no 3— JUI N  
Édition spéciale

**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR-FAITS SAILLANTS  
sur les états financiers 2022  
Document déposé le 5 juin 2023 par le  
maire monsieur Bruno Bonesso**

Dans ce numéro :

Rapport du maire	2
Aide-mémoire pour la prévention des espèces envahissantes	3 à 6
Brunch de la Fabrique	7
Camp de jour	
Fête nationale du Québec	8

La loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Alors que l'année 2021 se terminait avec un surplus lié aux transactions de l'exercice de 104 332\$, l'année 2022 se solde avec un surplus de 86 156\$.

Le bilan au 31 décembre 2022 indique une valeur des actifs financiers de 580 491\$. La dette à long terme se situe à 1 333 449 \$. Le surplus non affecté se situe maintenant à 647 918\$.

Séances du conseil 2023 à  
19h30

Lundi	3 juillet
Lundi	14 août
Mardi	5 septembre
Lundi	2 octobre
Lundi	6 novembre
Lundi	4 décembre



Fonction	Reçu de la municipalité		Reçu de la MRC		
	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Bruno Bonesso	Maire	6 809\$	3 405\$	4 414\$	712\$
Émilie Belzile	Conseillère	2 295\$	1 148\$		100\$
Cynthia Dumont	Conseillère	2 295\$	1 148\$		
Claudia Lavoie	Conseillère	2 295\$	1 148\$		
Stéphan Dubé	Conseiller	1 339\$	669\$		
Michaël Fortin	Conseiller	2 295\$	1 148\$	157\$	
Jérémy Robert	Conseiller	2 295\$	1 148\$		

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et de la MRC.

États financiers 2022 Séance de juin 2023 Municipalité d'Auclair		Charges 2022	
<u>Revenus 2022</u>			
Taxes	786 117\$	Administration générale	245 833\$
Compensations tenant lieu de taxes	31 053\$	Sécurité publique	74 920\$
Transferts	397 648\$	Transport	378 163\$
Services rendus	27 559\$	Hygiène du milieu	190 931\$
Imposition de droits (permis, mutation)	6 909\$	Santé et bien-être	9 728\$
<b>Revenus d'intérêts</b>	<b>7 010\$</b>	Aménagement, urbanisme et dev.	37 477\$
Autres revenus	61 142\$	Loisirs et culture	62 902\$
		Frais de financement	35 759\$
		Amortissement des imm.	234 086\$
<u>Total des revenus :</u>	<u>1 317 438\$</u>	<u>Total des charges</u>	<u>1 269 800\$</u>
		<u>Activités financières</u>	
		Remb. En capital	206 419\$
		Affectations	( 10 851\$)
		Conciliation à des fins fiscales	(234 086\$)
		<u>Total activités financières</u>	<u>(38 518\$)</u>
		<u>Total charges et activités financières :</u>	<u>1 231 282\$</u>
		<u>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :</u>	<u>86 156\$</u>

## AIDE-MÉMOIRE POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE GRAND LAC SQUATEC

---

### 1. ÉTAT DE SANTÉ ACTUEL DU GRAND LAC SQUATEC:

Aucune espèce exotique envahissante.

### 2. ATTENTION! LA MOULE ZÉBRÉE ET LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS, DEUX ESPÈCES ENVAHISSANTES À SURVEILLER :

La moule zébrée et le myriophylle à épis sont maintenant présents dans le lac Témiscouata et ont le potentiel de contaminer d'autres plans d'eau du territoire.

Les espèces envahissantes peuvent se propager d'un lac à l'autre par les coques et les moteurs d'embarcations, les remorques, les planches à pagaie, les canots, les kayaks, les agrès de pêche, etc.

A noter que l'on retrouve dans le Grand lac Squatec des moules indigènes et également du myriophylle indigène, tous deux n'étant pas envahissants, donc à ne pas confondre.

### 3. MÉTHODES DE LAVAGE

**1) Inspection visuelle :** consiste à faire le tour des équipements reliés à l'embarcation soit : la coque du bateau, sa remorque, le moteur ainsi que tout autre équipement et accessoire qui entrera directement ou indirectement en contact avec l'eau. Lors de l'inspection, on recherchera la présence d'organisme animal ou végétal pouvant être accroché aux équipements ou à l'embarcation.

**2) Nettoyage manuel des équipements :** consiste à retirer manuellement les organismes indésirables identifiés à la première étape puis d'en disposer dans une poubelle à déchets destinés à l'enfouissement (et non le compost ou le recyclage).

**3) Nettoyage de l'hélice (embarcation motorisée) :** consiste à nettoyer et retirer les plantes ou autres organismes indésirables enroulés autour de l'hélice.

**4) Vidange des réservoirs :** consiste à vider tout type de contenant d'eau (ballasts, réservoirs d'eau, viviers, contenant à appâts, etc.) dans un site éloigné d'un lac ou

d'un cours d'eau où l'eau résiduelle pourra s'infiltrer dans le sol.

**5) Lavage à haute pression** : consiste à laver l'embarcation, ses équipements et accessoires à l'aide d'un jeu d'eau chaude (60 degrés Celsius) à haute pression (2 600 PSI minimum) dans le but de déloger les organismes les plus résistants. L'eau résiduelle doit être dirigée au même endroit que les eaux de vidange des réservoirs.

#### **4. LA STATION DE LAVAGE D'AUCLAIR - AU GARAGE GILLES LACHANCE**

La municipalité d'Auclair vient d'acquérir les équipements de lavage à l'eau chaude et à pression en conformité avec les normes. La station de lavage sera prochainement en opération (juin). Le lavage sera gratuit pour tous les citoyens d'Auclair et de Lejeune.

Tout utilisateur doit procéder au nettoyage de son embarcation motorisée et non motorisée selon la procédure inscrite à la station de lavage reconnue.

#### **5. LAVAGE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES EMBARCATIONS**

Tout utilisateur dont l'embarcation se trouve sur le Grand lac Squatec doit avoir en sa possession une preuve de lavage journalier.

#### **6. EXEMPTION DE LAVAGE OBLIGATOIRE POUR LES RIVERAINS**

Tous les résidents riverains qui mettent à l'eau et naviguent au Grand lac Squatec à partir d'une embarcation motorisée et non motorisée entreposée sur la rive ou sur le terrain riverain du plan d'eau et dont cette embarcation ne sera pas utilisée sur un autre plan d'eau seront exemptés du lavage obligatoire.

Toutefois, les résidents riverains devront obtenir un certificat de lavage annuel accompagné d'une vignette annuelle qu'ils devront afficher sur leur embarcation en permanence.

## 7. ALTERNATIVES POUR LE LAVAGE DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS (planches à pagaie gonflable, vestes de sauvetage, avirons, bouées, cordes, agrès de pêche, jouets de plage, etc)

**Chlore ou eau de javel** : concentration 100ml / litre ou 9-10 cuillères à soupe / litre. Frotter avec une brosse les surfaces ou faire tremper. Durée du traitement : 10 minutes.

**Vinaigre blanc (100 %)** : concentration 75 ml/litre ou 7-8 cuillères à soupe/litre. Durée du traitement : 20 minutes.

**Congélation** : Entre -9 et 0 ° C : durée 24 heures. De -9° C et moins : durée : 8 heures.

## 8. LE DÉBARCADÈRE MUNICIPAL AUCLAIR-LEJEUNE

Un projet de débarcadère public impliquant les municipalités d'Auclair et de Lejeune est actuellement en cours sur les lots intra municipaux (TPI) de Lejeune, dans le secteur de la Halte Lacustre.

Il s'agit d'un site déjà utilisé par la population locale pour la mise à l'eau des embarcations moyennes.

Des travaux d'aménagement seront réalisés au cours de l'été 2023, de même que des espaces de stationnement.

Également, une personne présente à la Halte Lacustre verra à sensibiliser et à informer les utilisateurs qui utiliseront le débarcadère.

## 9. RIVERAINS : COMMENT AGIR AVEC VOS VISITEURS ET LOCATAIRES ?

Vous êtes un riverain qui possède un site de mise à l'eau privée : Votre famille, amis, invités et surtout vos locataires arrivent avec leurs embarcations et souhaitent utiliser votre descente à bateau pour accéder au lac. **Les envoyer obligatoirement à la station de lavage chez Gilles Lachance et exiger le coupon de lavage.**

Vous êtes un riverain sans site de mise à l'eau : Votre famille, amis, invités et vos locataires arrivent avec leurs embarcations. **Les envoyer obligatoirement à la station de lavage chez Gilles Lachance et pour la mise à l'eau les diriger vers le débarcadère municipal situé à Lejeune.**

**10. RIVRAINS ! À QUAI, TOUJOURS LAISSEZ HORS DE L'EAU LE PIED DE MOTEUR DE VOTRE EMBARCATION**

Note : Même si présentement il n'y a pas d'espèce envahissante dans le Grand lac Squatec, cette pratique vous est recommandée. Vaut mieux prévenir que guérir.

Cette pratique permet d'éviter l'introduction de moule zébrée à l'intérieure de votre moteur lorsque votre embarcation est à quai.

**11. RIVERAINS ! FAIRE L'INSPECTION ANNUELLE DE VOS EMBARCATIONS, DE VOTRE QUAI ET/OU DE VOTRE ÉLÉVATEUR DE BATEAU**

Il est important d'agir rapidement advenant la détection de la moule zébrée, du myriophylle à épis ou de toutes autres espèces exotiques envahissantes dans le Grand lac Squatec.

**12. POUR LES RIVERAINS QUI SONT RÉSIDANTS À LA TÊTE DU GRAND LAC SQUATEC (DÉGELIS)**

Les mêmes consignes s'appliquent aux résidants situés à la tête du lac.

Toutefois, prendre note qu'une station de lavage, conforme aux normes, sera prochainement (début juin 2023) en opérations au camping municipal de Dégelis.

**13. SIGNALEMENT SI VOUS CROYEZ OBSERVER DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS OU DE LA MOULE ZÉBRÉE**

Il est important de signaler vos observations et de prendre des photos. Si ce sont des moules, photographiez le spécimen vu de profil et ajoutez un repère visuel pour sa taille (par exemple, une pièce de monnaie, porte-clés, bouteille d'eau). Faites de gros plans sur sa face ventrale. Notez les informations suivantes : le nombre des spécimens observés ou capturés; la date, l'heure et le lieu de l'observation (GPS si disponible).

Contactez et envoyez vos informations à votre municipalité :  
[info@municipaliteauclair.ca](mailto:info@municipaliteauclair.ca), [info@municipalitelejeune.ca](mailto:info@municipalitelejeune.ca),  
[info@degelis.ca](mailto:info@degelis.ca).

Vos informations seront alors transmises à des spécialistes.



N'oubliez pas d'encourager la Fabrique d'Auclair  
lors de leur brunch et de leur bingo,  
ce dimanche 11 juin.

Brunch de 9h00 à 13h00 à la salle de l'école  
suivi d'un bingo à 13h30.



Bienvenue à tous !

A colorful poster for a summer camp. At the top, there are colorful triangular bunting flags and tropical leaves. A watermelon slice character with sunglasses is on the left. The text 'CAMP DE JOUR AUCLAIR 2023' is centered. Below it, contact information and monitor names are listed. At the bottom, a pineapple character is surfing on a blue wave, surrounded by more tropical foliage.

**CAMP DE  
JOUR**

**AUCLAIR 2023**

Il reste quelques places; informez-vous:  
[info@municipaliteauclair.ca](mailto:info@municipaliteauclair.ca)  
418-899-2834 #1

Vos moniteurs pour la saison 2023:  
Charles Lavoie  
Kellia Lévesque  
Mia Robert

**La Commission des Loisirs et le Club des 50 ans + sont heureux de vous inviter aux festivités de la**

**Fête nationale à Auclair, samedi, 24 juin**



**Les activités familiales auront lieu au village à l'arrière de l'école**

**En soirée  
La direction du camping vous invite à poursuivre la Fête...**

**Feu de joie  
Feu d'artifice**

**Ambiance  
au son du meilleur  
répertoire québécois**

**Bienvenue aux festivités  
sous le thème**

**ENTREZ DANS LA DANSE !**



**Programmation**  
Samedi 24 juin au village

11 H : Dîner Hot-dog (gratuit)



11 H À 15 H

Animation pour enfants au parc de l'école

Jeux de pêche dans la piscine



Chasse aux trésors

jeux d'habiletés

Maquillage et collation glacée



**CHANSONNIÈRE INVITÉE  
À COMPTER DE 12 H 30**

**AVEC MME FRANCINE DUBÉ**

13 H : OUVERTURE OFFICIELLE DE LA

FÊTE NATIONALE

**DISCOURS PATRIOTIQUE  
HOMMAGE AU DRAPEAU  
ET VOLÉE DE CLOCHES**



Dégustation à saveur estivale

cocktails gratuits gracieuseté de la  
distillerie Témiscouata



**MINI BINGO DE LA ST-JEAN**  
Tours gratuits et prix participation  
Vente moitié-moitié



**189e édition de la Fête nationale**

**Merci à nos partenaires !**

Hydro Québec Québec



SAO

**Merci à nos participants amis !**



**En cas de pluie, les festivités auront lieu à la salle de l'école et salle de l'Armitié. Au plaisir de vous accueillir, samedi, 24 juin prochain.**

*Bénévoles*

Ginette Turcotte, Michel Castonguay,  
Ginette Dubé, Marjolaine Ouellet,  
Michael Fortin, Josée Carrette  
Cynthia Dumont, Mélyna Pelletier